

81775

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BL-2742/EM/mg

Brevet N° .....  
 du ..... 11.10.1979  
 Titre délivré : ..... - 4 JUIN 1981



Monsieur le Ministre  
 de l'Économie Nationale et des Classes Moyennes  
 Service de la Propriété Industrielle  
 LUXEMBOURG

*My 18  
M. 4. 81*

## Demande de Brevet d'Invention

### I. Requête

La société anonyme dite: CARTIER, 13, rue de la Paix, 75002 Paris, France

représentée par Messieurs E. Meyers et E.T. Freylinger, ing. cons. en prop. ind., 46, rue du Cimetière, Luxembourg, agissant en qualité de mandataires

dépose ..... ce onze octobre mil neuf cent soixante-dix-neuf (3) à 10.00 heures, au Ministère de l'Économie Nationale et des Classes Moyennes, à Luxembourg :

1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant : Sac plat du type aumônière (4)

déclare, en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont) : Nathalie HOOG, 39, bld. du Commandant Charcot-92200 Neuilly-sur-Seine, France

2. la délégation de pouvoir, datée de Paris le 2.10.1979  
 3. la description en langue française de l'invention en deux exemplaires ;  
 4. 1 planches de dessin, en deux exemplaires ;  
 5. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, le cinq octobre mil neuf cent soixante-dix-neuf

revendique pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de brevet (6) déposée(s) en (7) France le onze octobre mil neuf cent soixante-dix-huit sous le No 78 290 36 (8)

au nom de la déposante (9) élit domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg 46, rue du Cimetière (10)

solicite la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmentionnées, — avec ajournement de cette délivrance à 18 mois. Le un des mandataires

*E. Meyers*

### II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie Nationale et des Classes Moyennes, Service de la Propriété Industrielle à Luxembourg, en date du :

11.10.1979

à 10.00 heures

Pr. le Ministre

Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère de l'Économie Nationale et des Classes Moyennes,  
p. d.

A 63007

(1) Nom, prénom, firme, adresse — (2) s'il y a lieu « représenté par » agissant en qualité de mandataire — (3) date du dépôt en toutes lettres — (4) titre de l'invention — (5) noms et adresses — (6) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité — (7) pays — (8) date — (9) déposant originaire — (10) adresse — (11) 6, 12 ou 18 mois.

2200  
  
Revendication de la priorité  
d'une demande de brevet déposée  
en France le 11.10.1978 sous le  
No 78 290 36

B R E V E T D' I N V E N T I O N  
=====

La soc.anonyme dite: CARTIER

13, rue de la Paix  
75002 Paris  
France

SAC PLAT DU TYPE AUMONIERE  
=====



La présente invention a pour objet un sac plat du type aumônière.

On sait que les sacs du type aumônière sont généralement constitués par un morceau de cuir, d'étoffe ou de toile, mis en double, fermé en bas et sur les côtés, avec une ouverture en haut pour y introduire des objets. Ils peuvent être également constitués par deux demi-poches cousues sur les côtés et sur le fond de façon à laisser une ouverture à l'extrémité supérieure.

Ces sacs sont en outre munis de cordons permettant de fermer et d'ouvrir l'extrémité supérieure de la poche. Pour cela, le sac est généralement muni, au voisinage de l'extrémité supérieure ouverte et parallèlement à celle-ci, de trous ou de passants régulièrement espacés sur le contour de la poche. Le ou les cordons coulissent dans lesdits passants ou bien passent alternativement à l'intérieur et à l'extérieur du sac par lesdits trous.

La fabrication des passants, de même que le montage des cordons, nécessitent un temps de travail relativement important lors de la fabrication des sacs de ce type. La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients en offrant un système de montage des cordons particulièrement simple et facile à mettre en place.

La présente invention a pour objet un sac plat du type aumônière comprenant un corps ayant la forme d'une poche ouverte à son extrémité supérieure, caractérisé par le fait qu'il est muni, au voisinage de ladite extrémité supérieure, d'un premier cordon, appelé cordon extérieur, entourant la face externe de ladite poche, ledit premier cordon étant maintenu au voisinage ou au contact de ladite face externe par des moyens de maintien appropriés permettant le libre coulissolement dudit cordon, et d'un second cordon, appelé cordon intérieur, courant parallèlement au premier cordon mais sur la face interne de ladite poche et maintenu au voisinage ou au contact de ladite face interne par les mêmes dits moyens de maintien permettant son libre coulissolement, et par le fait que lesdits moyens de maintien sont constitués par des anneaux passés au travers de trous de passage traversant la poche, lesdits trous de passage étant espacés sur une ligne située au voisinage de l'extrémité supérieure ouverte de la poche et parallèlement à ladite extrémité supérieure, de façon que chaque anneau ait une partie située à l'intérieur et l'autre partie située à l'extérieur de la poche, et que chaque anneau

soit traversé à la fois par le cordon extérieur et par le cordon intérieur.

Le sac de l'invention peut encore présenter les caractéristiques suivantes, prises isolément ou en combinaison :

- 5 - les deux brins d'extrémité du cordon extérieur peuvent s'écartier librement de la poche au sortir de deux anneaux consécutifs (appelés anneaux de sortie) dudit cordon extérieur, tandis que les deux brins d'extrémité du cordon intérieur débouchent à l'extérieur en traversant deux trous appelés trous de sortie
- 10 voisins ménagés dans la poche et situés sensiblement sur le contour, ou au voisinage du contour, défini par la ligne des trous de passage des anneaux, lesdits trous de sortie étant sensiblement en position opposée par rapport à la position définie par le milieu du segment joignant les trous de passage des deux
- 15 anneaux de sortie du cordon extérieur ;
- le cordon intérieur passe vers l'extérieur puis rentre vers l'intérieur grâce à deux trous voisins ménagés dans la poche entre les deux trous de passage des anneaux de sortie du cordon extérieur ;
- 20 - les anneaux présentent une forme circulaire, rectangulaire, ou de préférence ovale ;
- les deux brins dépassant du cordon extérieur, de même que les deux brins dépassant du cordon intérieur, sont réunis à une certaine distance du sac en un point dit de réunion, à l'aide
- 25 de moyens de réunion appropriés. Les moyens de réunion peuvent être un anneau, une bague élastique, ou bien un noeud ;
- les extrémités des brins dépassant des cordons intérieur et extérieur comportent une partie de section élargie. Dans le cas où les brins dépassants sont réunis par un noeud, c'est le
- 30 noeud lui-même qui forme la partie de section élargie ;
- les brins dépassant du cordon intérieur passent de façon coulissante à travers au moins un anneau appelé anneau extérieur, tandis que les brins dépassant du cordon extérieur passent de façon coulissante, en sens opposé, à travers ledit ou
- 35 lesdits anneaux extérieurs ;
- les brins dépassant des cordons intérieur et extérieur passent en sens opposé à travers deux anneaux extérieurs et lesdits brins dépassants comportent chacun, à leur point de réunion ou au-delà de celui-ci, une partie de section élargie
- 40 pouvant constituer un point d'arrêt pour lesdits anneaux extérieurs.



rieurs.

L'invention va maintenant être décrite plus en détail en faisant référence au dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 représente une vue de face d'un mode de réalisation particulier du sac de l'invention, qui par commodité uniquement, est représenté en position aplatie ;

- la figure 2 représente une vue partielle en coupe selon II-II d'une paroi du sac.

Le sac représenté est constitué de deux demi-poches 1 et 2 (seule 1 est visible sur le dessin), formant les parois du sac cousues ensemble selon la ligne 3. La ligne 4 correspond à l'extrémité supérieure ouverte. Au voisinage de l'extrémité supérieure, et parallèlement à la ligne 4, le sac est muni de trous de passage, non visibles sur la figure 1, régulièrement espacés. Le sac est muni d'un cordon extérieur 5 avec deux brins dépassant 5a et 5b, et d'un cordon intérieur 6 dont la figure 1 montre les brins dépassants 6a et 6b, ces cordons sont maintenus à l'aide d'anneaux de passage tels que 7,8,9,10 qui sont passés à travers des trous de passage pour lesdits anneaux de façon que chaque anneau ait une partie telle que 8a située à l'extérieur de la poche et une partie telle que 8b située à l'intérieur de la poche, la section des anneaux de passage étant située dans un plan sensiblement perpendiculaire au plan de la paroi 1. Plus précisément le grand axe des anneaux est sensiblement perpendiculaire à la paroi et le petit axe est sensiblement dans le plan de la paroi. Les dimensions des trous correspondent sensiblement aux dimensions extérieures des anneaux lorsque ceux-ci sont mis en place sur le sac. Bien entendu, la forme des trous de passage pour anneaux peut être toute forme permettant le passage desdits anneaux. On conçoit aisément que cette forme puisse être notamment celle d'un rectangle, de la lettre I ou encore celle de deux trous voisins reliés par une fente, l'ensemble ayant sensiblement la forme du chiffre 8.

Les anneaux sont ici de forme sensiblement ovale, le grand axe ayant une dimension égale ou légèrement supérieure à deux fois le diamètre des cordons, augmentée de l'épaisseur de la paroi du sac, et le petit axe ayant une dimension au moins égale au diamètre des cordons.

Le cordon intérieur débouche vers l'extérieur par deux trous voisins, non visibles sur le dessin, situés légèrement en-



dessous de la ligne des trous de passage pour les anneaux, entre le trou correspondant à l'anneau 7 et le trou de passage 7a non représenté (situé sur la face 2) immédiatement consécutif. En outre, le cordon 6 peut passer vers l'extérieur puis rentrer vers l'intérieur par deux trous voisins non représentés situés entre les deux trous de passage des anneaux de sortie du cordon extérieur 5, c'est-à-dire entre le trou pour l'anneau 10 et le trou de passage 10a non représenté (situé sur la face 2) immédiatement consécutif.

10 Les brins dépassants 5a, 5b, 6a et 6b sont passés de façon coulissante à travers deux anneaux extérieurs 11,12.

En outre, les brins dépassants 5a et 5b sont réunis à une certaine distance du sac au moyen d'un noeud qui constitue une partie élargie 5c. Ces noeuds constituent des points d'arrêt pour le coulisser des anneaux 11 et 12.

15 Pour procéder au montage des cordons on opère de la façon suivante.

20 On enfile sur le cordon intérieur 6 les anneaux tels que 7,8, etc, en nombre égal au nombre des trous de passage pour les anneaux prévus sur le sac. Le cordon 6 étant replié en deux, on introduit la partie médiane, munie des anneaux, dans le sac en faisant ressortir les brins 6a et 6b par les deux trous voisins, situés entre 7 et 7a ménagés à cet effet, comme indiqué plus haut. Eventuellement, on a fait également passer le cordon 6 par les deux trous voisins, situés entre 10 et 10a, mentionnés ci-dessus.

25 On applique ensuite le cordon 6 le long de la face interne du sac en faisant dépasser vers l'extérieur successivement une partie des anneaux 10,13,...9,8,7, etc et en enfilant à chaque fois le brin 5a de façon que le cordon 5 entoure la plus grande partie de la section du sac en passant successivement dans la partie située à l'extérieur du sac, des anneaux 10, puis 13, etc, puis 8, puis 7, puis 7a, etc, et ainsi de suite jusqu'à l'anneau 10a.

30 Bien entendu il est également possible d'enfiler d'abord les anneaux sur le cordon extérieur, de faire entrer une extrémité du cordon intérieur 6 par un premier trou prévu à cet effet (entre les trous correspondant à 7 et 7a) et de faire passer cette extrémité successivement dans la partie, située à l'intérieur du sac des anneaux tels que 7,8,9, etc, pour finalement faire

40 JT/GR/Série 3



ressortir l'extrémité du cordon 6 vers l'extérieur par le second trou, voisin du premier, également prévu à cet effet entre 7 et 7a comme indiqué ci-dessus.

Pour fermer le sac, il convient de tenir dans une main  
5 les brins dépassant du cordon intérieur, ou de préférence un seul  
de ces brins, et dans l'autre main les brins dépassants, ou de  
préférence un seul de ces brins, du cordon intérieur, et d'écar-  
ter les mains l'une de l'autre de façon à augmenter la longueur  
des brins dépassants, ce qui a pour effet de refermer la poche.

10 Pour ouvrir la poche, il convient par exemple d'introduire par-  
tiellement des doigts des deux mains dans l'ouverture et d'écar-  
ter les mains pour élargir ladite ouverture.

JT/GR/Série 3



REVENDICATIONS

1. Sac plat du type aumônière, comprenant un corps ayant la forme d'une poche ouverte à son extrémité supérieure, caractérisé par le fait qu'il est muni au voisinage de ladite extrémité supérieure d'un premier cordon appelé cordon extérieur, entourant la face externe de ladite poche, ledit premier cordon étant maintenu au voisinage ou au contact de ladite face externe par des moyens de maintien appropriés permettant le libre coulis- 5 sement dudit cordon, et d'un second cordon appelé cordon intérieur, courant parallèlement au premier cordon mais sur la face interne de ladite poche et maintenu au voisinage ou au contact de ladite face interne par les mêmes dits moyens de maintien permettant son libre coulis- 10 sement, et par le fait que lesdits moyens de maintien sont constitués par des anneaux passés au travers de trous de passage traversant la poche, lesdits trous de passage étant espacés sur une ligne située au voisinage de l'extrémité supérieure ouverte de la poche et parallèlement à ladite extrémité supérieure, de façon que chaque anneau ait une partie située 15 à l'intérieur et l'autre partie située à l'extérieur de la poche, et que chaque anneau soit traversé à la fois par le cordon extérieur et par le cordon intérieur.

2. Sac, selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les deux brins d'extrémité du cordon extérieur peuvent s'écartier librement de la poche au sortir de deux anneaux consécutifs appelés anneaux de sortie dudit cordon extérieur, et par le fait que les deux brins d'extrémité du cordon intérieur débouchent à l'extérieur en traversant deux trous de sortie voisins ménagés dans la poche et situés sensiblement sur le contour ou au voisinage du contour défini par la ligne des trous de passage des 20 anneaux, lesdits trous de sortie étant sensiblement en position opposée par rapport à la position définie par le milieu du segment joignant les trous de passage des deux anneaux de sortie du cordon extérieur.

3. Sac, selon l'une quelconque des revendications 35 précédentes, caractérisé par le fait que ledit cordon intérieur passe vers l'extérieur puis rentre vers l'intérieur grâce à deux trous voisins ménagés dans la poche entre les deux trous de passage des anneaux de sortie du cordon extérieur.

4. Sac, selon l'une quelconque des revendications 40 précédentes, caractérisé par le fait que les anneaux présentent



une forme ovale.

5. Sac, selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que les deux brins dépassant du cordon extérieur, de même que les deux brins dépassant du cordon intérieur, sont réunis à une certaine distance du sac, à l'aide de moyens de réunion appropriés.

10. Sac, selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que les extrémités des brins dépassant des cordons intérieur et extérieur comportent une partie de section élargie.

15. Sac, selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que les brins dépassant du cordon intérieur passent de façon coulissante à travers au moins un anneau appelé anneau extérieur, et que les brins dépassant du cordon extérieur passent de façon coulissante, en sens opposé, à travers ledit anneau extérieur.

20. Sac, selon l'une quelconque des revendications 5 à 7, caractérisé par le fait que les brins dépassant des cordons intérieur et extérieur passent en sens opposé à travers deux anneaux extérieurs et que lesdits brins dépassants comportent chacun, à leur point de réunion ou au-delà de celui-ci, une partie de section élargie pouvant constituer un point d'arrêt pour lesdits anneaux extérieurs.

JT/GR/Série 3



